



CONCOURS COMMUNAL DU FLEURISSEMENT 2023



La ville de Louvigné du Désert

vous remercie

pour votre participation



*Maisons et jardins fleuris
du canton de Louvigné-du-Désert*



REGLEMENT

➤ Les inscriptions :

- Ce concours gratuit est ouvert à tous les habitants, à l'exception des lauréats des concours 2021 et 2022 (prix d'honneur) et des membres actifs de l'association.
- Les bulletins d'inscription sont à retirer et à rapporter à la mairie.
- La date limite de dépôt des inscriptions est fixée au 8 août 2023.
- La date du passage du jury : 17 août 2023.
- Les concurrents doivent s'inscrire dans une seule catégorie. Si dans une catégorie, il n'y a qu'un ou deux participants, ces derniers seront intégrés à une autre catégorie.

➤ Les 4 catégories du concours :

- Catégorie 1 : Façade des maisons
- Catégorie 2 : Maisons et jardins fleuris
- Catégorie 3 : Fermes et longères fleuries
- Catégorie 4 : Parcs et grands jardins.

➤ Jury et notation

- Le jury sera composé de deux ou trois personnes : un professionnel (ou passionné des concours de fleurissement) extérieur à la commune et un ou deux membres de l'association des autres communes du canton.
- Les 4 critères de notation pris en compte : la variété et la diversité, l'harmonie, la tenue, le développement durable et l'originalité.
- Le classement sera établi par catégorie.
- Chaque participant sera récompensé.

Catégories

1. Façade des maisons
2. Maisons et jardins fleuris
3. Fermes et longères fleuries
4. Parcs et grands jardins

Date du passage du JURY : le 17 août 2023.

.....

BULLETIN D'INSCRIPTION

A remettre avant le **8 août 2023** à la mairie.

Madame Monsieur Monsieur et Madame

(Merci de cocher la case correspondante)

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

COMMUNE : **LOUVIGNE DU DESERT**

CATEGORIE : N° ...

N° de Téléphone :

N° de Téléphone portable :

Adresse Mail :